



CREATING VALUE IN REAL ESTATE

**Résultat de l'opération de distribution de l'acompte  
sur dividende en actions ou en espèces  
44,5% de l'acompte sur dividende réinvesti en actions nouvelles**

**Distribution d'un complément en espèces sur l'acompte sur  
dividende de 0,0646 € brut par action  
suite à l'opération de rachat par Befimmo  
des 528.615 actions propres détenues par Fedimmo**

**1. RESULTAT DE L'OPERATION DE DISTRIBUTION DE L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE EN ACTIONS  
OU EN ESPECES**

Comme annoncé précédemment<sup>1</sup>, la Sicafi Befimmo SA, a décidé d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement de l'acompte sur dividende de 1,9425 € net<sup>2</sup> par action (correspondant à 2,59 € brut par action) en espèces ou en actions nouvelles, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le prix d'émission de ces nouvelles actions avait été fixé à 48,5625 € par action.

Une proportion de 44,5% des coupons représentatifs du dividende a été réinvestie en actions nouvelles.

Befimmo émettra 376.340 actions nouvelles et augmentera ses fonds propres à concurrence de 18.276.011,25 €. Suite à l'opération, le capital social de Befimmo s'élève à 320.537.602,80 € et est représenté par 22.062.701 actions identiques (soit une augmentation de 1,74% du nombre total d'actions), jouissant des mêmes droits et avantages. Les nouvelles actions seront cotées et négociées sur NYSE Euronext Brussels dès le vendredi 20 décembre 2013. L'acompte en espèces sera payé à partir du 19 décembre 2013.

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse du 22 novembre 2013, publié sur le site de Befimmo ([www.befimmo.be](http://www.befimmo.be)).

<sup>2</sup> Sur base d'un précompte mobilier de 25%.

Suite à cette augmentation de capital, Befimmo a réduit son ratio d'endettement de 0,8%<sup>3</sup> par rapport au niveau qui aurait été atteint si l'intégralité de l'acompte sur dividende avait été distribuée en espèces.

## **2. DISTRIBUTION D'UN COMPLEMENT EN ESPECES SUR L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 0,0646 € BRUT PAR ACTION SUITE AU RACHAT PAR BEFIMMO DES 528.615 ACTIONS PROPRES DETENUES PAR FEDIMMO ET A L'ANNULATION DES COUPONS Y RELATIFS**

Suite à la fusion<sup>4</sup> par absorption de Blue Tower Louise SA par Befimmo, Fedimmo, filiale de Befimmo, détenait 528.615 actions de Befimmo.

Les Conseils d'administration de Befimmo et de Fedimmo ont décidé, respectivement les 16 et 17 décembre 2013, de procéder, respectivement à l'achat et à la vente de ces 528.615 actions et des coupons n°25 y relatifs, de Fedimmo. Cette opération a eu lieu hors bourse au prix de 48,55 €<sup>5</sup> par action, augmenté de 2,59 € par coupon, soit un montant total de 27,03 millions €. Ce montant contribuera au financement des projets d'investissement de Fedimmo.

Dans le cadre de cette acquisition, le Conseil d'administration a décidé de répartir le droit au dividende lié à ces titres désormais détenus par Befimmo entre les autres actionnaires de la Sicafi. Un montant de 1,37 million € brut sera réparti et distribué aux autres actionnaires et viendra compléter l'acompte sur dividende<sup>6</sup> de l'exercice 2013, ce qui représente un complément de 0,0646 € brut par action (soit 0,0485 € net par action). Dès lors, le montant total distribué à partir du 19 décembre 2013 s'élèvera à 2,6546 € brut par action (soit 1,9910 € net par action). Les actionnaires recevront le paiement de ce complément en espèces et ne pourront pas choisir pour un paiement en actions ou une combinaison d'espèces et d'actions.

Il est enfin précisé que la prévision de dividende total de l'exercice 2013, soit 3,45 € brut par action reste inchangée. En avril 2014, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires, amenée à approuver les comptes de l'exercice 2013, sera en outre inscrite la décision de décréter, le cas échéant, un solde de dividende (actuellement donc estimé à 0,80 € brut par action) pour l'exercice 2013.

---

<sup>3</sup> Sur base de la situation au 30 septembre 2013.

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, veuillez consulter le communiqué de presse publié le 14 novembre 2013 sur le site internet de Befimmo ([www.befimmo.be](http://www.befimmo.be)).

<sup>5</sup> Conformément à l'article 208 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

<sup>6</sup> Ce qui a été décidé par le Conseil d'administration le 12 novembre 2013.

### **3. REGLEMENTATION EN MATIERE DE TRANSPARENCE**

Suite à l'opération de dividende optionnel, le capital social et le nombre d'actions de Befimmo augmenteront.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 et à l'Arrêté royal du 14 février 2008, Befimmo publie les informations suivantes :

- Total du capital social de la Société : 320.537.602,80 €
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 22.062.701
- Description du dénominateur de Befimmo SA
  - Droits de vote effectifs afférents à des titres représentatifs du capital : 22.062.701
  - Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion ou à la souscription de titres à émettre, à savoir, exercice de warrants : néant
- Un seuil de déclaration de transparence de 3% est prévu dans les Statuts de Befimmo SA.

\* \* \*

*Befimmo est un investisseur Pure Player spécialisé en immeubles de bureaux de haute qualité situés dans les centres-villes en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 850.000 m<sup>2</sup>, dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (> 65%).*

*La juste valeur de son portefeuille au 30 septembre 2013 a été évaluée à 2.173,5 millions €. La Société s'attache à la fois à valoriser son portefeuille actuel et à saisir toute opportunité d'investissement qui s'avère créatrice de valeurs pour ses actionnaires.*

*Cotée sur NYSE Euronext Brussels depuis sa création, reprise dans l'indice BEL 20 depuis mars 2009, Befimmo développe une stratégie réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée. Attentive à une intégration optimale des enjeux du développement durable dans sa réflexion stratégique, Befimmo inscrit son action quotidienne dans le respect des règles en matière de responsabilité sociétale.*

#### **Informations complémentaires :**

**Caroline Kerremans - IR & External Communication Manager**

**Befimmo SA**

**Tél. : 02/679.38.13 - Fax : 02/679.38.66**

**[www.befimmo.be](http://www.befimmo.be) - Email : [c.kerremans@befimmo.be](mailto:c.kerremans@befimmo.be)**